

Festival sportif amical de minivolley

Minivolley

Vendredi 25 janvier, École secondaire Henri-Dunant (ESHD)

Horaire

| | |
|-------------------|--|
| 8 h 30 à 9 h 00 | Arrivée des participants |
| 9 h 00 à 9 h 15 | Explications sur le déroulement |
| 9 h 20 à 11 h 20 | Matchs en mini volley |
| 11 h 30 à 12 h 00 | Pause pour le dîner (selon l'horaire établi) |
| 12 h 00 à 14 h 00 | Matchs en minivolley |
| 14 h 00 | Remise des récompenses |
| 14 h 15 | Départ des participants |



Avis de participation

Vous pouvez signifier la participation et le nombre d'équipes prévu de votre école en complétant, au début d'année, le formulaire « avis de participation ».

Limite d'inscription par école

La période d'inscription débutera 8 semaines avant la tenue du festival. La date limite pour inscrire vos équipes sera trois semaines avant le festival. À la date limite, les écoles seront facturées selon leur fiche d'inscription. Une diminution du nombre de participants ne modifiera pas la facturation. **Limite de 4 équipes par école.** Advenant qu'il reste de la place à combler à la date limite d'inscription, nous pourrions en accepter davantage.

Vestiaires et effets personnels

Vestiaires disponibles mais le RSEQ n'est pas responsable des objets volés.

Conditions pour obtention de l'événement

Il faut un minimum d'inscription de 20 équipes pour que l'activité se déroule.

Surveillance et participation

La surveillance des élèves relève de l'adulte responsable de son équipe. Nous **exigeons** de prévoir un minimum d'un accompagnateur (adulte) par équipe ou par 15 élèves. (Ratio de 1/15).

Trousse de premiers soins

L'école est responsable d'avoir une trousse de premiers soins complète avec glace à sa disposition lors des festivals.

Horaire

Nous vous attendrons dès 8 h 30 et la remise des bannières se fera à 14 h. Les équipes joueront un minimum de 4 parties de 20 minutes.

Participation

La **participation et le plaisir** sont les buts premiers de cette rencontre. Les points seront calculés à la seule fin de délimiter la durée d'une partie.

Festival sportif amical - MiniVolley

Règlements

Article 1 - Le but du jeu

Deux équipes se disputent un ballon au-dessus du filet. Chaque équipe essaie d'envoyer et de se faire tomber le ballon dans le camp adverse. L'équipe adverse cherche à l'empêcher.

Article 2 - Limite d'âge

Tous les élèves de 5e et 6e année.

Article 3 - Le terrain

Le terrain utilisé sera le même que le terrain de badminton (double) c'est-à-dire, 13,40 m par 6,10 m.

Article 4 - Le filet

La hauteur du filet recommandée pour le mini volleyball (4 X 4) est de : 2,10 m.

Article 5 - Le ballon

Le ballon recommandé pour les compétitions de mini volleyball est un ballon ayant une circonférence variant entre 60 et 65 cm.

Note : Le ballon Baden Lite 1 est beaucoup utilisé par les équipes.

Article 6 - Nombre de joueurs

Les équipes sont mixtes et composées d'un minimum de cinq (5) joueurs et d'un maximum de huit (8).

Quatre (4) joueurs sont sur le terrain, dont un minimum de deux (2) filles. (Pour la rencontre invitation, il est suggéré de maintenir cette règle ou à tout le moins 3 gars – 1 fille.)

Les joueurs proviennent tous de la même école primaire.

Position des joueurs

Le dernier joueur à avoir servi pour chacune des équipes est considéré comme un joueur « arrière » et ne peut jouer le ballon au-dessus du filet (attaque, contre) dans la zone « avant » délimitée par la ligne de service du terrain de badminton.

Pour la position en réception de service, il est suggéré de placer trois (3) joueurs en demi-lune et un (1) joueur à la passe.

Article 7 - Changement

La règle de participation sera appliquée.

C'est-à-dire qu'il y aura un changement obligatoire de joueur à chaque rotation à la position du serveur en utilisant les joueurs remplaçants.

Article 8 - L'arbitrage

Un arbitre dirige le match. Il fait respecter les règles de jeu. Il signale le début du jeu (service) ou les interruptions lorsque les règles de jeu ne sont pas respectées.

Les décisions de l'arbitre sont définitives et sans appel, l'utilisation du sifflet est recommandée.

Les écoles doivent se préparer à faire de l'auto-arbitrage s'il n'y a pas d'arbitres.

Article 9 - Interruptions de jeu

Après le service, le ballon est considéré en jeu jusqu'au signal de l'arbitre.

L'entraîneur a droit à un (1) temps mort de 30 secondes par partie (set). Si le set est joué avec une limite de temps. Aucun temps mort n'est accordé.

Note : Il est permis à l'entraîneur de parler aux joueurs sur le terrain pendant que le ballon n'est pas en jeu.

Article 10 - La touche du ballon

La règle du trois contacts obligatoires est appliquée.

Le premier contact doit obligatoirement être une touche ou une manchette. En réception de service le premier contact est, règle générale, une manchette.

À la suite d'une attaque de l'équipe adverse, lors du premier contact, le ballon peut être touché par le joueur avec chaque partie du corps au-dessus des genoux. La touche doit être brève et simultanée. Le transport ou contact avec la paume des mains n'est pas admissible. Cependant, un contact avec une seule main est permis en tout temps sans toutefois qu'il y ait un transport de ballon.

Le second contact doit être attrapé. Le deuxième contact est attrapé à deux mains. Le joueur ne peut se déplacer avec le ballon et doit le relancer dans un geste dans l'axe (avant ou arrière) frontal.

Le troisième contact doit obligatoirement être une touche, une manchette ou un smash. La touche au-dessus du filet doit être faite avec une trajectoire ascendante.

Le ballon ne doit pas tomber dans son propre camp ni toucher aucun obstacle au-dessus et à côté du terrain de jeu; il ne doit pas tomber en dehors du terrain de jeu après la touche d'un joueur de l'équipe.

Article 11 - Le service

Le ballon est mis en jeu par le joueur au service, qui se place derrière la ligne de fond. Il frappe le ballon avec une main pour l'envoyer directement dans le terrain adverse. Le joueur ne peut pas entrer dans le terrain, ni toucher à la ligne de fond avant d'avoir effectué le service. Le joueur a cinq (5) secondes pour effectuer son service. Le service est considéré comme bon lorsque le ballon ne touche pas le partenaire ou un autre obstacle au-dessus ou à côté du terrain, et qu'il ne tombe pas en dehors du terrain de jeu.

Un même joueur ne peut exécuter plus de 5 services consécutifs, pour éviter le contrôle du match par un seul serveur. Il y a rotation et changement de serveur.

Article 12 - Le jeu au filet

Les joueurs ne doivent jamais toucher le filet, ni le dépasser sur le plan vertical. Ils peuvent toucher la ligne centrale, mais ils ne doivent pas la dépasser complètement. Sur l'action du contre un joueur peut dépasser le plan vertical au-dessus du filet.

L'équipe qui a effectué le contre a droit à trois autres touches.

Article 13 - Le score

L'équipe gagne un point lorsque l'adversaire commet une faute (score continu). Une équipe garde son droit de servir jusqu'à sa première faute. Quand elle commet une faute, l'adversaire prend le service.

Les joueurs d'une équipe changent de position lorsque l'équipe gagne le droit de servir, effectuant une rotation d'une place dans le sens des aiguilles d'une montre.

Une équipe gagne une partie (set) lorsqu'elle totalise 25 points, avec un écart de 2 points.

Note : Lors des tournois régionaux, la règle « 25 points ou 20 minutes » est appliquée, c'est-à-dire que l'atteinte de l'une ou l'autre de ces deux limites met fin à la partie.

Article 14 - Code d'éthique

En tout temps, le joueur ainsi que l'entraîneur doivent manifester un comportement responsable et digne; évitant tout écart de langage et de comportement (manque de respect envers l'officiel, l'adversaire, etc.).

Sur la fiche d'inscription du minivolley, spécifier d'avantage la force des équipes, ex : avancé, intermédiaire et débutant avec des cases à cocher pour chaque équipe. L'horaire sera fait en fonction du calibre des équipes.

